



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2026-026

PUBLIÉ LE 22 JANVIER 2026

Sommaire

Direction Régionale des Finances Publiques de Normandie / CABINET

R28-2026-01-13-00017 - Avenant numéro 1 convention de délégation de gestion du 05-04-2024 relative au CGF Bloc 2 placé sous l'autorité du DRFIP 76 (2 pages)

Page 3

Rectorat de la région académique Normandie /

R28-2026-01-22-00008 - ARRETE DE COMPOSITION CONSEIL DE DISCIPLINE DEPARTEMENTAL 76 (2 pages)

Page 6

Direction Régionale des Finances Publiques de
Normandie

R28-2026-01-13-00017

Avenant numéro 1 convention de délégation de
gestion du 05-04-2024 relative au CGF Bloc 2
placé sous l'autorité du DRFIP 76

**Avenant n°1 à la convention de délégation de gestion du 05/04/2024
relative au centre de gestion financière du bloc 2 placé sous l'autorité du directeur
régional des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime**

Opérations de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Entre la Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure, représentée par M. François LANDAIS, Directeur Départemental, désigné sous le terme de « délégrant », d'une part,

Et

La direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime, représentée par M. Fabrice ROBYN, directeur du pôle Etat, désigné sous le terme de « déléataire », d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Article 1^{er}

En application de son article 6, la convention de délégation de gestion est modifiée conformément à l'article 2 du présent avenant.

Article 2

L'article 1er de la délégation de gestion du 12/03/2024 est remplacé par les termes suivants :

En application du décret du 14 octobre 2004 et de l'article 86-1 du décret du 7 novembre 2012 susvisés et dans le cadre de sa délégation d'ordonnancement secondaire, le délégrant confie au déléataire, en son nom et pour son compte, dans les conditions ci-après précisées, la réalisation d'opérations d'ordonnancement des dépenses et des recettes relevant des programmes suivants :

N° de programme	Libellé
113	Paysages, eau et biodiversité
135	Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat
149	Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt
181	Prévention des risques
203	Infrastructures et Services de Transports
206	Sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation
207	Sécurité et éducation routières
215	Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture
217	Conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables

362	Ecologie (Plan de relance)
364	Plan de relance « cohésion »
380	Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires

Le délégant assure le pilotage des autorisations d'engagement (AE) et des crédits de paiement (CP) et n'est pas dégagé de sa responsabilité sur les actes dont il a confié la réalisation au délégataire.



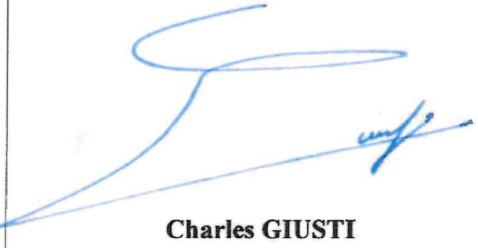
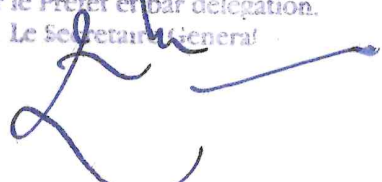
Article 3

Le présent avenant prend effet à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Normandie.

Le présent avenant est transmis au contrôleur budgétaire en région.

Fait à Evreux

Le 13/01/2026

<p>Le délégant</p> <p>Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure</p> <p>Le directeur départemental</p>  <p>François LANDAIS</p>	<p>Le délégataire</p> <p>Direction régionale des finances publiques de Normandie et du département de la Seine-Maritime</p> <p>Le directeur du pôle Etat</p>  <p>Fabrice ROBYN</p>
<p>Visa du préfet du département de l'Eure</p>  <p>Charles GIUSTI</p>	<p>Visa du préfet de la région Normandie et du département de la Seine-Maritime Pour le Préfet et par délégation. Le Secrétaire Général</p>  <p>Jean-Benoît ALBERTINI</p>

Rectorat de la région académique Normandie

R28-2026-01-22-00008

ARRETE DE COMPOSITION CONSEIL DE
DISCIPLINE DEPARTEMENTAL 76



ACADÉMIE DE NORMANDIE

Liberté
Égalité
Fraternité

LA RECTRICE DE LA REGION ACADEMIQUE NORMANDIE RECTRICE DE L'ACADEMIE DE NORMANDIE, CHANCELIERE DES UNIVERSITES

- Vu le code de l'éducation et notamment l'article R222-19-3 et les articles R511-44 à D511-46 ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 12 mars 2025 nommant Madame Valérie CABUIL, rectrice de l'académie de Normandie ;
- Vu le décret du Président de la République en date du 10 octobre 2022 nommant Madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime ;
- Vu les propositions des fédérations de parents d'élèves ;

ARRETE

Article 1^{er} : La composition du conseil de discipline départemental de la Seine-Maritime est arrêtée comme suit :

Madame Dominique FIS, directrice académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime, préside le conseil de discipline départemental de la Seine-Maritime.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Dominique FIS, représentent Madame la directrice académique des services de l'Education nationale de la Seine-Maritime et assurent la présidence du conseil de discipline départemental de la Seine-Maritime :

- Monsieur Benoît ROGER, directeur académique adjoint des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime ;
- Madame Rachel LE LAMER-PAVARD, directrice académique adjointe des services de l'éducation nationale de la Seine-Maritime.

Article 2 : Sont nommés pour un mandat d'un an, les membres du conseil de discipline départemental de la Seine-Maritime :

A. Représentants des personnels de direction

- Madame Caroline GEST, Proviseure du lycée « Thomas Corneille » à Barentin,
- Madame Alexandra BELIN, Principale du collège « Louise Michel » à Saint-Etienne-du-Rouvray

B. Représentants des personnels d'enseignement

- Madame Naema MEZIDI, Enseignante au lycée professionnel « Val de Seine » au Grand-Quevilly
- Madame Véronique GAUTHIER JUSTICE, Enseignante au lycée « Marcel Sembat » à Sotteville-lès-Rouen

C. Représentant des personnels administratifs, sociaux et de santé,

Techniques, ouvrier et de service

- Madame Stéphanie HAMEL, Secrétaire générale au collège « Robespierre » à Saint-Etienne-du-Rouvray

D. Conseiller principal d'éducation

- Madame Martine LANNUZEL, conseillère principale d'éducation au lycée professionnel « Elisa Lemonnier » au Petit-Quevilly

E. Représentants des parents d'élèves

- Monsieur Sylvain GRENIER, parent d'élève au collège « Charcot » à Oissel,
- Monsieur Anthony BERTHELOT, parent d'élève au collège « Fontenelle » à Rouen

F. Représentants des élèves

- Madame Alice LEMOINE, élève au lycée « Jeanne d'Arc » à Rouen
- Monsieur Marco BENOMI-MICCA, élève au lycée « Jeanne d'Arc » à Rouen.

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'académie de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Caen, le 22 JAN. 2026



Valérie CABUIL